

RCS : SENS Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00242 Numéro SIREN : 804 210 425 Nom ou dénomination : Sanei Maintenance France
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt 1475

Greffe du tribunal de commerce de Sens



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/1475

Déposant :

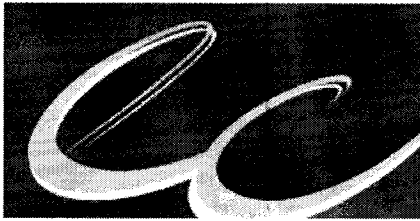
Nom/dénomination : Sanei Maintenance France

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 804 210 425

N° gestion : 2014 B 00242

Certifiée conforme à l'original



14 B242

SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE
21 RUE GUSTAVE EIFFEL

89340 VILLENEUVE LA GUYARD

N° SIRET : 80421042500018

Code NAF : 4329B

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SENS**

21 JUIL. 2020

1475

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Durée 12 mois

Document établi par :

41 Rue Pierre Brossolette
91130 RIS ORANGIS

Tel. 01 69 02 77 60

Fax. 01 69 06 08 01

Siret 32236767300041



Désignation de l'entreprise		SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE		21 RUE GUSTAVE EIFFEL		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		89340 VILLENEUVE LA GUYARD					
Numéro SIRET *		8 0 4 2 1 0 4 2 5 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122017		31122016	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	7 995	062	7 995	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	291 936	070	291 936	80 031
			072	58 880	074	58 880	33 469
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	79 794	086	79 794	14 999	
	Charges constatées d'avance *	092	1 652	094	1 652		
	Total II	096	440 257	098	440 257	128 499	
	Total général (I + II)	110	440 257	112	440 257	128 499	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	20 000	120	20 000		
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126	2 000	126	2 000		
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	11 285	132	11 285		
	Report à nouveau	134	15 776	134	15 776		
	Résultat de l'exercice	136	75 163	136	75 163		
	Provisions réglementées	140		140			
Total I	142	124 224	142	49 061			
Provisions pour risques et charges	154		154	4 159			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	62	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	112 247	166	33 284		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	203 724	172	41 995		
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176	316 033	176	75 279			
Total général (I + II + III)	180	440 257	180	128 499			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	26 162	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



[Signature]

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE		Exercice N-1 clos le 31/12/2017		Exercice N-2 clos le 31/12/2016		Néant ☐	
A - RESULTAT COMPTABLE				1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
			217	218	636 928	106 490			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
Subventions d'exploitation reçues			226						
Autres produits			230	4 309	36				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	641 237	106 525			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	169 945				
	Variation de stock (marchandises) *			236	(7 995)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 10 920 - immobilier :)			242	214 235	36 737			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 130	244	3 041	1 360			
	Rémunérations du personnel *			250	127 252	34 767			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	37 126	9 388			
	Dotations aux amortissements *			254					
	Dotations aux provisions			256		4 159			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		260	17	14			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	543 622	86 425		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	97 615	20 100			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294	531	18			
	Charges exceptionnelles (VI)			300	1 148	1 577			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	20 773	2 730			
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	75 163	15 776		
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	75 163	314			
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	20 773				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		330	1 148				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248							
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, nettes et 44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à rattachement (art. 44 duodécies)	991				
	Divers * ZFA (44 quatuordecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	
						Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1	352	89 187	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1	370	89 187	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.



[Signature]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2018

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



Signature

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	4 159	622	4 159
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	4 159	682	4 159

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-I et L3211-I du Code des Transports)	800	☐
---	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	130 500
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	37 692
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



[Signature]

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 440 257 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 641 237 euros** et un total **charges de 566 073 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 75 163 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Mission d'établissement des comptes annuels

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

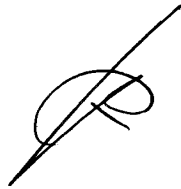
Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Mission d'établissement des comptes annuels

Certifiée conforme à l'original



SANEI MAINTENANCE FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €

Siège social :

21 rue Gustave Eiffel
89380 VILLENEUVE LA GUYARD

804.210.425 RCS SENS

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 04 JUIN 2018

Le lundi quatre juin deux-mille dix-huit, à dix heures,

Les associés de la SAS SANEI MAINTENANCE FRANCE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société.

Sont présents ou représentés :

La SAS SANEI ELEVATORS FRANCE,
représentée par son Président, Monsieur Jianhua WU,
propriétaire de treize mille deux cents actions, ci 13 200 actions

La SC WORLD LIFT FINANCES,
représentée par sa Gérante, Madame Saana JOUAD,
propriétaire de six mille huit cents actions, ci 6 800 actions

Total des actions présentes ou représentées : 20 000 actions sur les 20.000 actions composant le capital social.

Monsieur Gabriel PEREA préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Page 1 sur 4

el GR JS



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenu à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Renouvellement du Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Page 2 sur 4

GP JS



[Signature]

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 75.163 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Report à nouveau antérieur :	15.776 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	<u>75.163 euros</u>
Total, soit :	90.939 euros

AFFECTATION

- La totalité au poste Report à nouveau, soit :	90.939 euros
---	--------------

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	0	0	0
Année N-2	0	0	0
Année N-3	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GP JS

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuve le renouvellement du mandat du Président, Monsieur Gabriel PEREA, pour le prochain exercice, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de cet exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance.

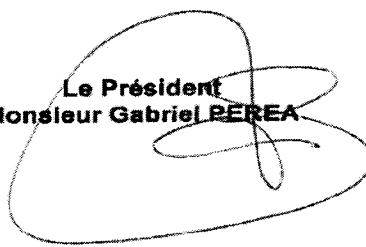
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La SAS SANEI ELEVATOR FRANCE
Représentée par son Président
Président
Monsieur Jianhua WU

La SC WORLD LIFT FINANCES
Représentée par Sa Gérante
Madame Saana JOUAD

武剑华

Le Président
Monsieur Gabriel PEREA



Page 4 sur 4